

Appel à signatures : Six raisons pour NE PAS ratifier l'accord global UE-Mexique

mercredi 8 juin 2022, par [Collectif / Signatures multiples](#) (Date de rédaction antérieure : 8 juin 2022).

Nous publions ci-dessous la lettre [1] écrite pour un collectif bi régional qui appelle à s'opposer à la signature de l'Accord de libre échange « modernisé » entre l'Union européenne et le Mexique (ALE UE-Mexique). La date limite pour recueillir les signatures est le 12 juin.

Le formulaire pour signer cette lettre est disponible sous le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeubjHfplgwRIhk-86i4_DQoyotcgZq5vpykmjzSdyuV4Gj0A/viewform

Sommaire

- [1. L'accord ne protège que \(...\)](#)
- [2. Mexique. L'accord permettra](#)
- [3. L'accord ne permet pas \(...\)](#)
- [4. L'accord mine l'agriculture](#)
- [5. L'accord entrave la progres](#)
- [6. La sous-traitance et \(...\)](#)

Nous, soussignés, organisations de la société civile, syndicats, en défense des droits humains, de l'environnement et du bien-être animal, adressons cette lettre aux dirigeants politiques du Mexique et de l'Union européenne (UE) pour leur demander **de ne pas ratifier l'accord de libre-échange « modernisé » entre l'Union européenne et le Mexique (ALE UE-Mexique)**. Le texte de l'accord a été négocié sans informer les citoyennes et citoyens, sans débat ni consultation publique, et a été finalisé en avril 2020, au milieu de l'une des pires crises sanitaires, sociales et économiques du monde, déclenchée par la pandémie de COVID19. Nous rappelons que l'ALE UE-Mexique est en vigueur depuis vingt ans et que, loin de tenir ses promesses, il n'a fait que générer de graves impacts sociaux, économiques et environnementaux, principalement au Mexique. L'accord « modernisé » ne fera qu'aggraver les problèmes de l'ALE UE-Mexique pour les raisons suivantes :

1. L'accord ne protège que les investisseurs étrangers et met en danger les politiques urgentes en faveur du climat, de l'environnement et des personnes

Le nouvel accord contient un nouveau chapitre sur les investissements qui vise à consolider le recours à l'arbitrage international en tant que mécanisme de règlement des différends entre

investisseurs et États. Il est inquiétant de constater que le système de tribunaux d'investissement (SCI) proposé ne s'attaque pas aux pires aspects du mécanisme classique de règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS). Cela signifie que les investisseurs de l'UE pourront poursuivre le Mexique (et vice versa) dans un système judiciaire parallèle qui privilégie leurs intérêts privés, tandis que les normes environnementales, sociales et d'intérêt général passent au second plan. Ces dernières années, un grand nombre de ces procès ont été intentés par des sociétés transnationales pour attaquer les mesures et la législation environnementales. Par exemple, en 2010-2013, la transnationale espagnole Abengoa-COFIDES a intenté un procès au Mexique après avoir refusé de se conformer aux réglementations environnementales, et a obtenu 48 millions de dollars de « compensation et de manque à gagner ». Avec les récentes réformes mexicaines sur l'électricité et l'exploitation du lithium, confirmées par la Cour suprême de justice, certaines transnationales Européennes, dont Iberdrola, ont déjà menacé le Mexique de recourir au mécanisme ISDS. L'Europe a également fait l'objet de plusieurs poursuites de ce type pour avoir approuvé des politiques climatiques, comme le géant allemand de l'énergie RWE contre les Pays-Bas en raison de son projet d'éliminer progressivement le charbon d'ici à 2030. La signature de l'ALE entre l'UE et le Mexique entraînera une multiplication de ces procès des deux côtés de l'Atlantique, compromettant les budgets nationaux et retardant les changements nécessaires en faveur du climat, de l'environnement et du bien-être des personnes et des animaux.

2. Mexique. L'accord permettra aux entreprises européennes de continuer à violer les droits humains au Mexique en toute impunité

Les entreprises européennes ont une longue histoire de violation des droits humains et de l'environnement au Mexique avec une impunité presque totale, qui sera renforcée par l'ALE UE-Mexique modernisé, car il ne prévoit pas de mécanismes de régulation efficaces. Quelques exemples : les abus tarifaires et la violation du droit d'accès à l'électricité, dans le cadre du contrôle monopolistique d'Iberdrola, Naturgy, Acciona Energía, Fistera ; la violation du droit d'accès à l'eau, et les tarifs arbitraires d'Agsal-Suez (aujourd'hui Veolia) à Coahuila, Veracruz, Mexico et Cancún. Dans le cas des entreprises d'embouteillage d'eau, il y a la dépossession et la dévastation que Bonafont/Danone laisse derrière elle dans la zone Cholulteca, où la résistance des Peuples Unis est criminalisée et réprimée. Le nouveau traité renforcera également l'impunité des entreprises européennes impliquées dans la construction de méga projets ayant de graves impacts sociaux environnementaux sur le territoire, tels que le projet intégral de Morelos (PIM), les méga parcs éoliens, le corridor interocéanique dans l'isthme de Tehuantepec, ou le Train Maya, entre autres. Dans ces cas, soit le droit à la consultation préalable, libre, informée et culturellement appropriée et le consentement ou le refus ont été directement violés, soit leur mise en œuvre, qui ne respecte pas les normes internationales, génère des divisions et des conflits majeurs entre les communautés. L'« accord de principe » de l'ALE UE-Mexique « modernisé » ne comporte pas de clauses contraignantes reflétant une quelconque volonté de la part de ces entreprises de respecter les droits humains, et ne permet pas aux personnes affectées de disposer de mécanismes efficaces d'accès à la justice, de réparation et de non-répétition. La clause relative aux droits humains dans l'accord global UE-Mexique (contenue dans l'ALE UE-Mexique) n'a jamais été activée, malgré les propositions faites en ce sens par des organisations de la société civile et au sein même du Parlement européen.

3. L'accord ne permet pas de faire des progrès dans les droits des femmes et l'égalité des sexes

Le projet modernisé d'ALE UE-Mexique renforce les modèles patriarcaux enracinés dans les sociétés

mexicaine et européenne. Le traité ne prévoit aucun mécanisme pour mettre fin aux discriminations à l'encontre des femmes et des personnes LGBTIQ, et n'inclut pas de langage inclusif en matière de « genre ». En ce sens, l'accord ne parle pas de la nécessité de moderniser et de remettre en question les rôles masculins et féminins et leurs différentes tâches sociales. En outre, les quelques clauses explicites sur les femmes qui existaient dans l'ancienne version du traité ont été supprimées, à savoir l'article 36 mentionnant les femmes à faible revenu et l'article 37 sur le rôle des femmes dans les processus de production. La promotion de l'égalité des chances n'est désormais mentionnée que lorsqu'il est fait référence aux normes de travail approuvées par l'OIT, sans mécanismes pouvant être contrôlés. Les différents chapitres du traité puniront doublement la majorité des femmes qui sont pauvres. En tant que travailleuses, paysannes ou entrepreneurs, elles risquent d'être évincés du marché par la concurrence inégale des entreprises européennes, notamment dans les secteurs du lait et de la viande. D'autre part, le chapitre sur les marchés publics ou le chapitre sur la protection de la propriété intellectuelle promeuvent un modèle économique qui nuit aux services publics tels que la santé ou l'accès à des médicaments abordables. La précarité prévisible provoquée par la réprimarisation du modèle économique ne fera que renforcer un modèle patriarcal qui augmentera les victimes déjà innombrables de la violence sexiste.

4. L'accord mine l'agriculture paysanne et érode la souveraineté alimentaire

Les accords de libre-échange tels que l'ALE UE-Mexique sont directement liés au système agro-industriel mondial, qui a un impact dévastateur sur le droit à l'agriculture et au commerce indépendants, le droit à l'alimentation et à la santé, tout en étant l'une des principales causes de la crise climatique. Dans ce contexte, se verront renforcer l'attaque contre l'agriculture paysanne par la privatisation et l'accaparement des terres, l'expulsion des populations, le déclenchement de la migration, tout en subventionnant les monocultures agro-exportatrices hautement dépendantes des OGM, des agrottoxiques, de l'énergie, de l'eau et d'un travail quasi-esclave, et les méga fermes qui ont été à l'origine de pandémies telles que la grippe A/H1N1. L'ALE UE-Mexique bénéficie l'agro-industrie mexicaine et européenne. Actuellement, les sociétés transnationales allemandes telles que Bayer-Monsanto continuent d'importer des OGM et des agrottoxiques comme le glyphosate. Ce faisant, elles reproduisent les atteintes à la santé qui touchent 99 % des personnes en France. D'autre part, l'Union Européenne fait pression sur le Mexique pour qu'il signe la 91^e version de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). La simple acceptation de l'ensemble du système UPOV, dans toutes ses versions, légitime la privatisation des semences et constitue une attaque directe contre l'agriculture paysanne indépendante, c'est-à-dire contre le pilier de la souveraineté alimentaire. Les producteurs et productrices en Europe seront également touché/es par l'augmentation des importations en provenance du Mexique.

5. L'accord entrave la progression vers un système énergétique plus durable, décentralisé et démocratique

L'intégration d'un chapitre sur l'énergie dans l'ALE UE-Mexique vise à protéger la privatisation du secteur, qui a été consolidée par la réforme constitutionnelle de 2013 sur l'énergie. Cette privatisation a eu des impacts directs sur la population, comme l'augmentation des prix de l'électricité. Il a également consolidé le modèle des grands mégaprojets (tant en PPP qu'en initiative privée) pour la production d'électricité, entraînant la privatisation des terres communales, la répression et l'agression des populations touchées, les impacts environnementaux et la corruption. De nombreuses transnationales énergétiques européennes, et en particulier espagnoles, ont un grand intérêt pour le Mexique et sont les principaux promoteurs de ce traité. Parmi les entreprises qui investissent déjà dans ce secteur, se trouvent Iberdrola, Naturgy et Acciona en Espagne, Enel en

6. La sous-traitance et les services publics en danger

L’ALE UE-Mexique « modernisé » ouvre pour la première fois les marchés publics aux entreprises européennes au Mexique et vice versa. Cela signifie que les intérêts privés seront privilégiés par rapport aux intérêts publics, en partant du principe que ce qui est bon pour les investisseurs est bon pour les sociétés. Une telle hypothèse ignore l’impact des intérêts des entreprises sur la polarisation des revenus et des richesses, la détérioration de l’environnement et la dégradation sociale, ainsi que la marchandisation de la culture et de l’histoire. L’accord affecte également le développement des entreprises elles-mêmes, au détriment des micros et petits producteurs et au profit du grand capital transnational, tant européen que mexicain. Enfin, il porte atteinte aux pratiques sociales et solidaires bicontinentales, au profit du grand capital, qui n’a pas de drapeaux. Le développement, tant européen que mexicain, doit donner la priorité aux conditions et aspirations légitimes de leurs sociétés et non au profit.

En conclusion, nous rappelons que le Mexique est devenu l’un des principaux paradis industriels du monde, c’est-à-dire l’un des laboratoires les plus avancés en matière de libre-échange et de déréglementation. Il en résulte une dévastation économique, sociale et environnementale sans précédent, ainsi qu’une multiplicité de « zones de sacrifice » ou d’« enfers environnementaux », qui continuent de faire des milliers de victimes chaque année. Il ne faut pas oublier que nombre de ces entreprises sont aussi les principales responsables de décennies de privatisation et de pillage du secteur public en Europe, mettant en danger des droits fondamentaux tels que le droit au logement, le droit à l’alimentation, le droit à l’eau et le droit à l’énergie.

Nous considérons que l’ALE UE-Mexique est le triomphe du capital transnational européen et mexicain au détriment des conditions de vie des populations des deux côtés de l’Atlantique et de l’environnement.

Sur la base de ce qui précède, il est préoccupant que le contexte de la guerre en Europe soit utilisé comme excuse pour accélérer la ratification de l’accord, avec les graves implications que cela aurait sur les populations au Mexique et en Europe. Pour que l’avenir soit viable et durable, le modèle de politique commerciale du XXI^e siècle doit donner la priorité au bien-être des communautés, des populations et de l’environnement.

C’est pourquoi les organisations de la société civile européenne et mexicaine disent **NON à l’accord de commerce et d’investissement UE-Mexique** ! Et nous demandons à nos dirigeants politiques de s’opposer à sa ratification.

Notes

[1] Communiquée par France Amérique latine (FAL).